

APPEL AU SOUTIEN

Madame, Monsieur,

Conscient de la très grande pauvreté des populations rurales cambodgiennes dans les campagnes, un groupe de bénévoles issus de la diaspora cambodgienne en France a donc décidé de mobiliser tous ses moyens pour venir en aide aux familles déshéritées au Cambodge en créant en septembre 2001 l'Association pour le Soutien de l'Action Rurale (ASSAR), association régie par la loi de 1901, et reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005.

L'ASSAR a pour mission de développer et de soutenir les actions dans les domaines socio-économiques, de la santé et de l'éducation dans les régions rurales au Cambodge.

Malgré nos moyens limités, nous avons déjà à notre actif plusieurs réalisations dans les secteurs suivants :

- **éducation de base** : lutte contre l'analphabétisme,
- **formation professionnelle** : parrainages d'apprentis dans les métiers de couture et de mécanique,
- **action sociale** : création d'une caisse de solidarité et de prévoyance sociale en faveur des familles déshéritées et des handicapés,
- **santé** : construction d'un centre de santé et participation dans la lutte et de la prévention contre le paludisme,
- **parrainage** : scolarisation des enfants issus de familles défavorisées,
- **ressources en eau** : creusements de puits et construction de retenues d'eau.

Voilà, un aperçu de nos réalisations.

Ces réalisations dépendent essentiellement de cotisations et de dons de nos membres.

Notre action n'a pu se développer comme nous le souhaitons.

En un mot, nous avons besoin de votre adhésion et de votre soutien pour nous accompagner dans notre oeuvre en faveur des plus démunis, car nous avons encore beaucoup de projets à réaliser et particulièrement dans le domaine de la politique de l'eau (creusement de canaux d'irrigation et de bassins de rétention, construction de digues) afin de lutter contre les aléas climatiques et aussi de permettre l'égal accès à l'eau pour tous.

D'avance, nous vous remercions de votre confiance et pour votre mobilisation.

Vaires-sur-Marnes, le 11 décembre 2005

Le Président de l'ASSAR



LIM Boun Léng

Bulletin d'adhésion – parrainage - don

à retourner à l'ASSAR accompagné de votre règlement

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tel : E-mail :

Je souhaite devenir membre de l'ASSAR :

Versement annuel **30 €**
(dont 10 € pour la cotisation de membre)

Je souhaite parrainer :

Un enfant scolarisé dans le primaire :
 ▣ Versement annuel : **72 €**

Un enfant scolarisé dans le secondaire :
 ▣ Versement annuel : **144 €**

Je souhaite faire un don exceptionnel de : € (montant à votre convenance)

Par arrêté préfectoral du 14/01/2005, il est accordé à l'ASSAR
le statut d'association reconnue d'utilité publique.

*Exception faite pour **votre cotisation annuelle de membre** qui est non déductible des impôts, un reçu fiscal récapitulatif des dons que vous avez versés à l'ASSAR durant cette année vous sera délivré au début de l'année prochaine vous permettant de le joindre à votre déclaration de revenus pour bénéficier d'une réduction fiscale dans la limite autorisée par la loi.*

Prière de libeller votre chèque à l'ordre de l'ASSAR et de l'envoyer avec ce bulletin à :

ASSAR
72 rue de la Gare
77360 Vaires sur Marne

Tel : 08 72 59 10 10 - 06 28 07 19 04

ASSAR - Cambodge
N° 13, Street 317
Khan Tuol Kork - Phnom-Penh
Tel. : 012 82 68 67 - 012 654329

ASSAR - France
72 rue de la Gare
77360 Vaires sur Marne
Tel. : 08 72 59 10 10 - 06 28 07 19 04

ASSAR - ONG Internationale
N° 13, Street 317
Khan Tuol Kork - Phnom-Penh
Tel. : 012 82 68 67 - 012 654329

Site web: <http://www.assar2001.com>

e-mail : assar2001@hotmail.com